

Ultrasonic Universal Cleaner Concentrate - Coltene

Topdental Products (a part of Directa Dental Group)

Chemwatch: 2165-526

Version Num: 2.1

Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Date initiale: 12/06/2026

date de révision: 02/07/2026

Date d'impression: 06/07/2026

L.REACH.FRA.FR

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Ultrasonic Universal Cleaner Concentrate - Coltene
Nom Chimique	N'est pas applicable
Synonymes	Pas Disponible
Formule chimique	N'est pas applicable
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Utilisé selon les instructions du fabricant.
Utilisations déconseillées	Aucune utilisation spécifique déconseillée n'est identifiée.

1.3. Détails du fabricant ou de l'importateur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur	Topdental Products (a part of Directa Dental Group)
Adresse	12 Ryefield Way Silsden West Yorkshire BD20 0EF United Kingdom
Téléphone	+44 153 565 2750
Fax	+44 153 565 2751
Site Internet	https://www.topdental.co.uk/
Courriel	science@topdental.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	CHEMWATCH REponse D'URGENCE (24/7)
Numéro(s) de téléphone d'urgence	+33 4 26 69 99 66 (ID#: 2165-526)
Autre(s) numéro(s) de téléphone d'urgence	+61 3 9573 3188

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et modifications [1]	H302 - Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie de danger 4, H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1, H332 - Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie de danger 4
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	 
--------------------------	---

Mention d'avertissement	Danger
-------------------------	--------

Déclaration(s) sur les risques

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.

Déclaration(s) supplémentaires

N'est pas applicable

Déclarations de Sécurité: Prévention

P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver tout le corps extérieur exposé soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

Déclarations de Sécurité: Réponse

P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/secouriste
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ un secouriste /en cas de malaise.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P330	Rincer la bouche.

Déclarations de Sécurité: Stockage

N'est pas applicable

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.
------	---

Le matériel contient 2-butoxyéthanol-m, Alcohols, C9-11, ethoxylated, éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasonium.

2.3. Autres dangers

Un contact de la peau et/ ou une ingestion peuvent provoquer des dommages sur la santé*.

L'inhalation peut provoquer d'importants dommages sur la santé*.

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.

Peut provoquer des gênes pour la peau.

Effet cancérogène suspecté, preuves insuffisantes.e*.

Un contact des yeux peut provoquer des dommages importants*.

*PREUVES LIMITEES

REACH - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression du SDS.

Cette substance/mélange ne répond pas aux critères de classification comme Persistante, Bioaccumulable et Toxique (PBT) conformément à l'annexe XIII, au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission et au règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Cette substance/mélange ne répond pas aux critères de classification comme très Persistante et très Bioaccumulable (vPvB) conformément à l'annexe XIII, au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission et au règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Cette substance/mélange ne répond pas aux critères de classification comme Persistante, Mobile et Toxique (PMT) conformément au règlement délégué (UE) 2023/707 de la Commission.

Cette substance/mélange ne répond pas aux critères de classification comme très Persistante et très Mobile (vPvM) conformément au règlement délégué (UE) 2023/707 de la Commission.

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission, et n'est pas non plus inscrit sur la liste établie en vertu de l'article 59(1) du règlement REACH, à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % (p/p).

Aucune information supplémentaire sur les dangers du produit.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

1. N° CAS 2.N° EC 3.N° d'index 4.N° REACH	%[poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
1. 111-76-2 2.203-905-0 3.603-014-00-0 4.01-2119475108-36-XXXX	2-6	2-butoxyéthanol-m *	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie de danger 4, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie de danger 4; H302, H315, H319, H332 [2]	inhalation: ATE = 3 mg/L (Vapours) oral: ATE = 1 200 mg/kg bw Facteur M aigu: N'est pas applicable Facteur M chronique: N'est pas applicable	Pas Disponible
1. 68439-46-3 2.614-482-0 3.Pas Disponible 4.None	1-2	Alcohols_C9-11_ethoxylated	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie de danger 4, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1; H302, H315, H318, H400 [1]	SCL: Pas Disponible Facteur M aigu: 1 Facteur M chronique: N'est pas applicable	Pas Disponible
1. 64-02-8 2.200-573-9 3.607-428-00-2 4.None	1-2	éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasonium	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie de danger 4, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1; H302, H318 [2]	SCL: Pas Disponible Facteur M aigu: N'est pas applicable Facteur M chronique: N'est pas applicable	Pas Disponible
1. 137-16-6 2.205-281-5 3.Pas Disponible 4.None	<0.45	N-lauroylsarcosinate-de-sodium	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1; H319, H400 [1]	SCL: Pas Disponible Facteur M aigu: 1 Facteur M chronique: N'est pas applicable	Pas Disponible
Légende: 1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne					

SECTION 4 Premier soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux : ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire. ▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. ▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	Si le produit entre en contact avec la peau: ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées à grand eau (et avec du savon si disponible). ▶ Rechercher un avis médical en cas d'irritation.
Inhalation	▶ En cas d'inhalation de vapeurs, d aérosols ou de produits de combustion, déplacer la personne affectée vers un endroit bien aéré. ▶ Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer. ▶ Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins.

Ultrasonic Universal Cleaner Concentrate - Coltene

	▸ Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire. ▸ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.
Ingestion	▸ Si avalé, NE PAS faire vomir. ▸ Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le côté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. ▸ Suivre le patient avec attention. ▸ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente. ▸ Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber. ▸ Rechercher un avis médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pour des expositions aiguës ou répétées de courte durée à l'éthylène glycol:

- Un traitement tôt de l'infection est important. S'assurer que le vomissement est satisfaisant.
- Tester et corriger les acidoses métaboliques et l'hypocalcémie.
- Appliquer une diurèse approuvée si possible avec du mannitol hypertonique.
- Évaluer le statut rénal et débiter une hémodialyse si indiqué. [I.L.O.]
- Une absorption rapide est une indication que le vomissement ou le lavage est efficace uniquement dans les premières heures. Un purgatif et le charbon ne sont généralement pas efficaces.
- Corriger l'acidose, la balance fluide/électrolyte et une dépression respiratoire de la manière habituelle. Une acidose systémique (en dessous de 7,2) peut être traitée avec une solution de bicarbonate de sodium en intraveineuse.
- Une thérapie à l'éthanol prolonge la demi-vie de l'éthylène glycol et réduit la formation de métabolites toxiques.
- La pyridoxine et la thiamine sont les cofacteurs pour le métabolisme de l'éthylène glycol et doivent être données (50 à 100 mg respectivement) intramusculairement, quatre fois par jour pendant 2 jours.
- Le magnésium est également un cofacteur et doit être restauré. Le statut du 4-méthylpyrazole, dans le régime de traitement, est encore incertain. Pour un élimination du produit et de ses métabolites, une hémodialyse est bien supérieure à une dialyse péritonéale.

[Ellenhorn and Barceloux: Medical Toxicology]

Il a été suggéré qu'il y a une nécessité à établir une nouvelle limite d'exposition biologique avant une période de travail qui est clairement en-dessous de 100 mmol d'acides éthoxy-acétiques par mole de créatinine dans les urines du matin des personnes exposées professionnellement aux éthers d'éthylène glycol. Ceci provient des découvertes qu'une augmentation des calculs urinaires peut être associée à de telles expositions.

Laitinen J., et al: *Occupational Environmental Medicine* 1996; 53, 595-600

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Mousse.
- Poudre chimique sèche.
- BCF (lorsque le règlement le permet).
- Dioxyde de carbone.
- Eau pulvérisée - En cas de feux majeurs uniquement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter
------------------------	--

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	▸ Alerter les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque. ▸ Porter un vêtement de protection complet avec un appareil respiratoire. ▸ Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau. ▸ Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes. ▸ Éviter de répandre l'eau sur les flaques de liquide. ▸ NE PAS approcher des containers suspectés être chauds. ▸ Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé. ▸ Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu.
Risque D'Incendie/Explosion	▸ Combustible. ▸ Faible risque si exposé à la chaleur ou à une flamme. ▸ Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant à une rupture violente des containers. ▸ Durant la combustion, peut émettre des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO). ▸ Les vapeurs contenant des produits combustibles peuvent être explosifs. Les produits de combustion comprennent: dioxyde de carbone (CO₂) oxydes d'azote (NO_x) d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques. Peut émettre des fumées toxiques.

Peut émettre des fumées corrosives.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	- Retirer toutes les sources d'allumage. - Nettoyer immédiatement toutes les éclaboussures. - Eviter de respirer les vapeurs et éviter un contact des yeux et de la peau. - Contrôler un contact personnel en utilisant un équipement de protection. - Contenir et absorber les éclaboussures avec du sable, de la terre, un matériau inerte ou de la vermiculite. - Essuyer. - Placer dans un container adapté et étiqueté pour un traitement.
Eclaboussures Majeures	Risque modéré. - Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent. - Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. - Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection. - Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau. - Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage. - Augmenter la ventilation. - Stopper les fuites s'il est sûr de le faire. - Contenir les éclaboussures avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. - Collecter les résidus réutilisables dans des bidons étiquetés pour un recyclage. - Absorber le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. - Collecter les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour le traitement. - Laver la zone et prévenir les fuites dans les drains. - Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	NE LAISSEZ PAS les vêtements mouillés avec la substance au contact prolongé avec la peau - Éviter le contact avec la peau, y compris l'inhalation. - Porter des vêtements de protection en cas de risque d'exposition. - Utiliser dans un endroit bien ventilé. - Éviter l'accumulation dans les cavités et les fosses. NE PAS entrer dans les espaces confinés avant de vérifier l'atmosphère. - Éviter de fumer, les flammes nues ou les sources d'ignition. - Éviter le contact avec des matériaux incompatibles. - Lors de la manipulation, NE PAS manger, boire ou fumer. - Garder les récipients hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. - Éviter d'endommager physiquement les récipients. - Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après manipulation. - Les vêtements de travail doivent être lavés séparément. - Utiliser de bonnes pratiques de travail. - Respecter les recommandations du fabricant concernant le stockage et la manipulation figurant dans cette FDS. - L'atmosphère doit être régulièrement vérifiée par rapport aux normes d'exposition établies afin d'assurer des conditions de travail sûres.
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	- Conserver dans les containers d'origine. - Conserver les containers scellés. - Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage. - Conserver dans une zone fraîche, sèche et bien ventilée. - Conserver loin des produits incompatibles et des containers de nourriture. - Protéger les containers contre des dommages physiques et vérifier régulièrement pour des fuites. - Suivre les recommandations du fabricant pour le stockage et la manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	Le récipient en verre convient aux quantités de laboratoire
------------------	---

Ultrasonic Universal Cleaner Concentrate - Coltene

	► Bidon ou fût métallique ► Emballage conformément aux recommandations du fabricant. ► Vérifier que tous les contenants sont clairement étiquetés et exempts de fuites.
Incompatibilité de Stockage	Eviter une réaction avec des agents oxydants.
Catégories de danger conformément au règlement (CE) no 2012/18/EU (Seveso III)	Pas Disponible
Quantité seuil (tonnes) de substances dangereuses visées à l'article 3, paragraphe 10, pour l'application	Pas Disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment
2-butoxyéthanol-m	Pas Disponible	8.8 mg/L (L'eau (douce)) 26.4 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.88 mg/L (Eau (Marine)) 34.6 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 3.46 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 2.33 mg/kg soil dw (sol) 463 mg/L (STP) 20 mg/kg food (Oral)
Alcohols, C9-11, ethoxylated	cutanée 2080 mg/kg bw/day (Systémique, Chronique) inhalation 294 mg/m³ (Systémique, Chronique) cutanée 1250 mg/kg bw/day (Systémique, Chronique) * inhalation 87 mg/m³ (Systémique, Chronique) * Oral 25 mg/kg bw/day (Systémique, Chronique) *	Pas Disponible
éthylenediaminetétraacetate-de-tétràsodium	inhalation 1.5 mg/m³ (Systémique, Chronique) inhalation 1.5 mg/m³ (Local, Chronique) inhalation 3 mg/m³ (Systémique, Aigu) inhalation 3 mg/m³ (Local, Aigu) Oral 25 mg/kg bw/day (Systémique, Chronique) * inhalation 0.6 mg/m³ (Local, Chronique) * inhalation 1.2 mg/m³ (Local, Aigu) *	Pas Disponible
N-lauroylsarcosinate-de-sodium	cutanée 20 mg/kg bw/day (Systémique, Chronique) inhalation 70.53 mg/m³ (Systémique, Chronique) cutanée 10 mg/kg bw/day (Systémique, Chronique) * inhalation 17.39 mg/m³ (Systémique, Chronique) * Oral 10 mg/kg bw/day (Systémique, Chronique) *	Pas Disponible

* Les valeurs pour la population générale

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIEP)	2-butoxyéthanol-m	2-Butoxyethanol	20 ppm / 98 mg/m3	246 mg/m3 / 50 ppm	Pas Disponible	Skin
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques	2-butoxyéthanol-m	2-Butoxyéthanol	10 ppm / 49 mg/m3	246 mg/m3 / 50 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

Les particules aériennes ou les vapeurs doivent être conservées à des niveaux qui sont pratiquement atteignables en supposant un accès à des contrôles modernes des moteurs et des matériels de surveillance. Les composés biologiquement actifs peuvent produire des effets idéosyncratiques qui sont complètement imprévisibles sur la base des recherches littéraires et avant une expérience clinique (les deux récentes et passées). Ces guides d'exposition ont été déduits d'un niveau seuil d'évaluation du risque et ne devraient pas être interprétés comme des limites de sécurité univoques. Les ORGS représentent une moyenne dur une période 8 heures à moins qu'il ne soit spécifié quelque chose d'autre.
CR = Rsique de cancer/10000 ; UF = Facteur d'Incertitude :

Ultrasonic Universal Cleaner Concentrate - Coltene

TLV supposé être adéquat pour protéger une santé reproductive :

LOD : Limite de détection

Les finalités toxiques ont également été identifiées comme :

D = Développement ; R = Reproductif ; TC = Cancérigène traversant le placenta.

Jankovic J., Drake F.: A Screening Method for Occupational Reproductive American Industrial Hygiene Association Journal 57: 641-649 (1996)

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés	A moins que des procédures écrites, spécifiques au lieu de travail sont disponibles, la suite est voulue comme un guide: ► Pour une manipulation à l'échelle d'un laboratoire des Substances évaluées comme étant toxiques par inhalation Quantités jusqu'à 25 grammes peuvent être manipulées dans des cabinets de sécurité biologique de Classe II * ; Des quantités de 25 grammes à 1 kg peuvent être manipulées des cabinets de sécurité biologique de Classe II * ou des systèmes de confinement biologique équivalents, Les quantités excédant 1 kg peuvent être manipulées soit en utilisant un confinement spécifique, soit un cabinet de sécurité biologique de Classe II * , ► Une ventilation d'extraction locale terminée par un HEPA devrait être envisagée au point de génération de poussière, de fumées ou de vapeurs. ► La nécessité d'une protection respiratoire devrait également évaluée en cas d'exposition accidentelle ou accessoire anticipée. En fonction des niveaux de contamination, PAPR, des appareils de purification d'air recouvrant tout le visage avec des filtres P2 ou P3 ou des respirateurs approvisionnés en air devraient être envisagés. Durant la manipulation: Pour des quantités jusqu'à 25 grammes, un respirateur approuvé avec des filtres HEPA ou des cartouches devrait être envisagé Pour des quantités entre 25 grammes et 1 kg, un respirateur à pression négative couvrant la moitié ou tout le visage, ou un respirateur à purification d'air alimentée avec casque devrait être envisagé. Pour des quantités excédant 1 kg, un respirateur à pression négative, à purification d'air alimentée avec casque couvrant tout le visage ou un respirateur à approvisionnement d'air devrait être envisagé. Des procédures spécifiques, écrites pour un lieu de travail particulier, peuvent remplacer ces recommandations. * Pour de cabinets de sécurité biologique de Classe II, des Types B2 ou B3 devraient être envisagés. Si uniquement de Classe I, des Cabinets à ouverture frontale sont disponibles, des panneaux de gants peuvent être ajoutés. Des cabinets à flux laminaire ne fournissent pas une protection suffisante durant la manipulation de ces produits à moins d'être particulièrement conçus pour cela.
8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection des yeux/du visage.	Lors de la manipulation de très petites quantités de matériau, une protection oculaire peut ne pas être nécessaire. Pour les manipulations en laboratoire, à grande échelle ou en vrac, ou lorsqu'une exposition régulière se produit dans un environnement professionnel : ► Lunettes de protection chimique. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national] ► Écran facial. Un écran facial intégral peut être nécessaire comme protection complémentaire mais jamais comme protection primaire des yeux. ► Les lentilles de contact peuvent présenter un danger particulier ; les lentilles souples peuvent absorber et concentrer les substances irritantes. Un document de politique écrit décrivant le port des lentilles ou les restrictions d'utilisation doit être créé pour chaque lieu de travail ou tâche. Cela doit inclure un examen de l'absorption et de l'adsorption des lentilles pour la catégorie de produits chimiques utilisée ainsi qu'un compte rendu des expériences de blessures. Le personnel médical et de premiers secours doit être formé à leur retrait et un équipement approprié doit être facilement disponible. En cas d'exposition chimique, commencer immédiatement l'irrigation des yeux et retirer les lentilles de contact dès que possible. Les lentilles doivent être retirées dès les premiers signes de rougeur ou d'irritation des yeux - les lentilles ne doivent être retirées que dans un environnement propre après que les travailleurs se soient soigneusement lavé les mains. [CDC NIOSH Bulletin de renseignements actuels 59].
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous
Protection des mains / pieds	NOTE: Le produit peut provoquer une sensibilisation de la peau chez les individus prédisposés. Une attention doit être prise, quand la personne retire ses gants de protection et ses équipements de protection, afin d'éviter un possible contact avec la peau. Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'application. La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et et doit être observé lors du choix final. L'hygiène personnelle est un élément clé des soins de main efficace. Les gants ne doivent être portés sur les mains propres. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée. Convenance et la durabilité des types de gants dépend de l'utilisation. Les facteurs importants dans le choix des gants comprennent: ► Fréquence et la durée de contact, ► La résistance chimique du matériau du gant, ► L'épaisseur du gant; et ► dextérité du gant Choisir des gants testés à une norme (par exemple l'Europe EN 374, US F739, AS/NZS 2161.1 ou équivalent national). ► Lorsque le contact prolongé ou fréquemment répété peut se produire, il est recommandé d'utiliser un gant de protection de classe 5 ou supérieure (avec le temps de pénétration supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374, AS/NZS 2161.10.1 ou équivalent national). ► Lorsque le contact est bref, il est recommandé d'utiliser un gant de protection de classe 3 ou supérieure (avec le temps de pénétration supérieure à 60 minutes selon la norme EN 374, AS/NZS 2161.10.1 ou équivalent national).

Ultrasonic Universal Cleaner Concentrate - Coltene

	▸ Certains types de polymères sont moins affectés par les mouvements et cela doit être pris en compte lors de la sélection de gants pour l'utilisation à long terme. ▸ Les gants contaminés doivent être remplacés. Tel que défini dans la norme ASTM F-739-96 dans toutes les applications, les gants sont notés comme suit: ▸ Excellents lorsque le temps de pénétration >480 min ▸ Bons lorsque le temps de pénétration >20 min ▸ Satisfaisants lorsque le temps de pénétration <20 min ▸ Médiocre lorsque le matériau des gants se dégrade applications générales, des gants avec une épaisseur typiquement supérieure à 0,35 mm, il est recommandé. Il convient de souligner que l'épaisseur des gants est pas nécessairement un bon indicateur de la résistance des gants à un produit chimique spécifique, comme l'efficacité de la pénétration du gant dépendra de la composition exacte du matériau des gants. Par conséquent, le choix des gants doit également être fondée sur un examen des exigences de la tâche et la connaissance des temps révolutionnaires. Épaisseur du gant peut également varier en fonction du fabricant de gant, du type boîte à gants et le modèle de gant. Par conséquent, les données techniques du fabricant devraient toujours être pris en compte pour assurer la sélection du gant le plus approprié pour la tâche. Note: En fonction de l'activité menée, des gants d'épaisseur variable peuvent être nécessaires pour des tâches spécifiques. Par exemple: · Gants aminci (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsque un haut degré de dextérité manuelle est nécessaire. Cependant, ces gants ne sont susceptibles d'offrir une protection de courte durée et ne devraient normalement être juste pour les applications à usage unique, puis éliminés. · Gants épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être exigés en cas d'une mécanique (ainsi que d'un produit chimique) risque à savoir où il existe un potentiel d'abrasion ou perforation Les gants ne doivent être portés sur les mains propres. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée. ▸ Gants en caoutchouc (latex libre de poudre, en nitrile ou à faible protéine) Les employés allergiques aux gants en latex devraient utiliser de préférence des gants en nitrile. ▸ Gants en PVC ▸ Sur-chaussures de protection. ▸ Protection de la tête.
Protection corporelle	
Autres protections	▸ Ensemble complet boutonnant au col et aux poignets. ▸ Ensemble complet imperméable jetable. ▸ S'assurer qu'il y a un accès prêt pour une urgence. ▸ Douches pour urgence : combinaison en vinyl

Produit(s) recommandé(s)

INDEX DE SELECTION DES GANTS

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du:

"Forsberg Clothing Performance Index".

L(Les)effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.

Ultrasonic Universal Cleaner Concentrate - Coltene

Matériel	CPI
BUTYL	A
PE/EVAL/PE	A
SARANEX-23	A
NEOPRENE	B
NITRILE	B
PVC	B
NAT+NEOPR+NITRILE	C
NATURAL RUBBER	C
PVA	C

* CPI - Index de Performance Chemwatch

A: Meilleure Sélection

B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.

C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.

REMARQUE: Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -

* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

Sélection de Gants Ansell

Protection respiratoire

Filtre de type A-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Lorsque la concentration de gaz/particules dans la zone respiratoire approche ou dépasse la « Norme d'exposition » (ou ES), une protection respiratoire est requise.

Le degré de protection varie selon la pièce faciale et la classe de filtre ; la nature de la protection varie selon le type de filtre.

Facteur de protection minimal requis	Demi-masque	Masque complet	Appareil respiratoire à ventilation assistée
jusqu'à 10 × ES	A-AUS P2	-	A-PAPR-AUS / Classe 1 P2
jusqu'à 50 × ES	-	A-AUS / Classe 1 P2	-
jusqu'à 100 × ES	-	A-2 P2	A-PAPR-2 P2 ^

^ - Masque complet

A (toutes classes) = Vapeurs organiques, B AUS ou B1 = Gaz acides, B2 = Gaz acides ou cyanure d'hydrogène (HCN), B3 = Gaz acides ou cyanure d'hydrogène (HCN), E = Dioxyde de soufre (SO₂), G = Produits chimiques agricoles, K = Ammoniac (NH₃), Hg = Mercure, NO = Oxydes d'azote, MB = Bromure de méthyle, AX = Composés organiques à bas point d'ébullition (inférieur à 65 °C)

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des masques à cartouches est considérée comme appropriée.

Gant — Dans l'ordre de recommandation

- AlphaTec® 15-554
- AlphaTec® Solvex® 37-185
- AlphaTec® 38-612
- AlphaTec® 58-008
- AlphaTec® 58-735
- AlphaTec® Solvex® 37-675
- AlphaTec® 58-530B
- AlphaTec® 58-530W
- AlphaTec® 79-700
- DermaShield™ 73-711

Les gants suggérés pour l'utilisation devraient être confirmés avec le fournisseur de gants.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect			
État Physique	liquide	Densité relative (l'eau = 1)	Pas Disponible
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	6-8	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	N'est pas applicable
Point d'éclair (°C)	Pas Disponible	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	N'est pas applicable	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	Composés organiques volatils g/L	Pas Disponible
Chaleur de Combustion (kJ/g)	Pas Disponible	Distance d'Allumage (cm)	Pas Disponible
Hauteur de la Flamme (cm)	Pas Disponible	Durée de la Flamme (s)	Pas Disponible
Temps d'Ignition Équivalent en Espace Clos (s/m3)	Pas Disponible	Densité de Déflagration d'Ignition en Espace Clos (g/m3)	Pas Disponible
nanométrique Solubilité	Pas Disponible	Caractéristiques nanométrique particules	Pas Disponible
La taille des particules	Pas Disponible		

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1.Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	▸ Présence de matériaux incompatibles. ▸ Le produit est considéré stable. ▸ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

a) toxicité aiguë	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme acutement toxique.
b) Irritation / corrosion	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
c) Lésions oculaires graves / irritation	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme endommageant ou irritant pour les yeux
d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
e) Mutagénéité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) Cancérogénicité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) reproducteur	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) STOT - exposition unique	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
i) STOT - exposition répétée	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) risque d'aspiration	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalé	L'inhalation de fumées ou d'aérosols (gaz, fumées), engendrée par l'utilisation normale du matériel, peut avoir des effets toxiques. Le produit n'est pas connu pour produire des irritations respiratoires (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, l'inhalation de fumées, vapeurs ou aérosols, particulièrement lors de périodes prolongées, peut engendrer des désagréments respiratoires et occasionnellement, des détresses.
Ingestion	Une ingestion accidentelle de ce produit peut être dommageable pour la santé de l'individu.
Contact avec la peau	Ce produit à la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes. Le produit peut accentuer toute condition dermite pré-existante. Un contact de la peau avec le matériau peut endommager la santé de l'individu ; des effets systémiques peuvent survenir après une absorption.
Yeux	Lorsqu'il est appliqué sur les yeux des animaux, le matériau produit des lésions oculaires graves qui sont présentes vingt-quatre heures ou plus après l'instillation.
Chronique	Une exposition professionnelle répétée ou prolongée est susceptible de produire des effets cumulatifs sur la santé impliquant des organes ou des systèmes biochimiques. Selon des expériences, le contact de la peau avec le matériel peut soit induire une réaction de sensibilisation chez un certain nombre d'individus et/ou engendrer une réaction positive sur les animaux de laboratoire. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Un dommage important (perturbation fonctionnelle évidente ou changement morphologique qui peuvent avoir une signification toxicologique) est vraisemblablement provoqué par une exposition prolongée ou répétée. Comme règle, le produit crée, ou contient une substance qui produit des lésions importantes. Un tel dommage peut devenir apparent à la suite d'une application directe dans les études de toxicité sub-chronique (90 jours) ou à la suite de sub-aiguë (28 jours) ou à la suite des test de toxicité chroniques (2 ans). L'exposition au produit peut poser des problèmes pour la fertilité humaine, généralement sur la base du fait que les résultats des études sur les animaux fournissent des preuves suffisantes pour provoquer une forte suspicion d'altération de la fertilité en l'absence d'effets toxiques, ou des signes d'altération de la fertilité se produisant à peu près aux mêmes niveaux de dose que d'autres effets toxiques, mais qui ne sont pas une conséquence secondaire non spécifique d'autres effets toxiques. L'exposition au matériel peut entraîner des problèmes chez l'homme dus à l'apparition d'effets toxiques, selon les résultats d'études sérieuses sur des animaux. Ces preuves suffisent pour affirmer l'apparition de toxicité en absence de signes de toxicité de la mère ou en présence de doses similaires à d'autres effets toxiques qui ne sont toutefois pas une conséquence secondaire non-spécifique des autres effets toxiques. Sur la base d'expériences animales d'abord, le matériel peut avoir des effets carcinogènes ou mutagènes; selon les informations disponibles, néanmoins, il n'existe actuellement que des données inappropriées pour estimer la situation de manière satisfaisante

Ultrasonic Universal Cleaner Concentrate - Coltene	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible

2-butoxyéthanol-m	TOXICITÉ	IRRITATION
	dermique (cochon d'inde) LD50: 210 mg/kg ^[2]	Œil (Rongeur - lapin): 100mg/24H - Modéré
	Inhalation(Rat) LC50 : 450 ppm4h ^[2]	peau (Rongeur - lapin): 500mg - Bénin
	Orale (rat) DL50 : 250 mg/kg ^[2]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
		Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1]
Alcohols, C9-11, ethoxylated	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermiquel (lapin) LD50: >2000 mg/kg ^[2]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
	Inhalation(Rat) LC50 : >1.6 mg/l4h ^[1]	Yeux: effet nocif observé (irritant) ^[1]
	Orale (rat) DL50 : 1378 mg/kg ^[2]	
éthylenediaminétetraacetate-de-tétrasodium	TOXICITÉ	IRRITATION
	Orale (rat) DL50 : 630 mg/kg ^[2]	Œil (Rongeur - lapin): 100mg/24H - Modéré
		Œil (Rongeur - lapin): 1900ug
		peau (Humain - homme): 0.2%
		peau (Rongeur - lapin): 500mg/24H - Modéré
		Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
N-lauroylsarcosinate-de-sodium	TOXICITÉ	IRRITATION
	Inhalation(Rat) LC50 : >0.05<0.5 mg/l4h ^[1]	Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1]
	Orale (rat) DL50 : >5000 mg/kg ^[1]	Yeux: effet nocif observé (irritant) ^[1]
Légende:	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -- Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques	

2-BUTOXYÉTHANOL-M	Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaissement de la peau.
ALCOHOLS, C9-11, ETHOXYLATED	Les humains sont régulièrement en contact avec les éthoxylates d'alcool par le biais de divers produits industriels et de consommation tels que les savons, les détergents et autres produits de nettoyage. L'exposition à ces produits chimiques peut se produire par ingestion, inhalation ou contact avec la peau ou les yeux. Les études de toxicité aiguë montrent que des volumes relativement élevés devraient être produits pour produire une réaction toxique. Aucun décès dû à une intoxication aux alcools éthoxylés n'a jamais été signalé. Des études montrent que les éthoxylates d'alcool ont une faible toxicité par ingestion et par contact cutané. Des études animales montrent que ces produits chimiques peuvent provoquer une irritation gastro-intestinale, des ulcères d'estomac, des poils dressés, de la diarrhée et une léthargie. Une irritation légère à sévère s'est produite lorsque des éthoxylates d'alcool non dilués ont été appliqués sur la peau et les yeux des animaux. Ces produits chimiques ne présentent aucune indication de toxicité génétique ou de potentiel de mutation et de cancer. On pense que la toxicité est nettement inférieure à celle des éthoxylates de nonylphénol. Certains produits d'oxydation de ce groupe de substances peuvent avoir des propriétés sensibilisantes. Comme ils provoquent moins d'irritation, les tensioactifs non ioniques sont souvent préférés aux tensioactifs ioniques dans les produits topiques. Cependant, leur tendance à s'auto-oxyder augmente également leur irritation. En raison de leur effet irritant, il est difficile de diagnostiquer une dermatite de contact allergique (DAC) par test cutané. Des tests en laboratoire et des tests sur des animaux n'ont pas montré que les éthoxylates d'alcool (AEs) sont responsables de dommages génétiques, de mutations ou de cancers. Aucun effet négatif pour la reproduction, ni le développement n'a été observé. Pour haute éthers d'éthylène glycol à point d'ébullition (généralement triéthylène- et tétraéthylène glycol éthers): absorption de la peau: les données d'absorption de la peau disponibles pour le triéthylène glycol éther (TGBE), le triéthylène glycol, l'éther méthylique (TGME), et triéthylène glycol éther d'éthylène (TGEE) suggèrent que la vitesse d'absorption dans la peau de ces trois éthers de glycol est de 22 à 34 microgrammes / cm2 / h, avec l'éther de méthyle et ayant une constante de perméabilité plus élevée et l'éther de butyle ayant la plus faible. Les taux d'absorption de TGBE, TGEE et TGME sont au moins 100 fois inférieure à EGME, EGEE, et EGBE, leurs glycol éthylène homologues d'éther de monoalkyle, qui ont des taux d'absorption qui vont de 214 à 2890 microgrammes / cm2 / h. Par conséquent, une augmentation de l'une ou l'autre de la longueur de la chaîne du substituant alkyle ou le nombre de groupements éthylène glycol semble conduire à un taux d'absorption percutanée diminuée. Cependant, étant donné que le rapport de la variation des valeurs de l'éthylène glycol à la série de diéthylène glycol est supérieure à celle du diéthylène glycol de triéthylène glycol série, l'effet de la longueur de la chaîne et le nombre de

	groupements éthylène glycol sur diminue d'absorption avec un nombre accru de groupements éthylène glycol. Par conséquent, bien que le tétraéthylèneglycol méthyle; éther (TetraME) et le tétraéthylène glycol butyl éther (TetraBE) devraient être moins perméable à la peau que TGME et TGBE, les différences de perméabilité entre ces molécules sont seulement légèrement. Métabolisme: La principale voie métabolique du métabolisme de l'éthylène glycol éthers monoalkyliques (EGME, EGEE, et EGBE) est l'oxydation par l'intermédiaire d'alcool déshydrogénases et l'aldéhyde (ALD / ADH) qui conduit à la formation d'un acide alkoxy. les acides alkoxy sont les seuls métabolites toxicologiquement importants d'éthers de glycol qui ont été détectées in vivo. Le métabolite principal du TGME est considéré comme étant l'acide 2- [2- (2-méthoxyéthoxy) éthoxy] acétique. Bien que l'éthylène glycol, une substance toxique connue du rein, a été identifiée comme une impureté ou un métabolite mineur des éthers de glycol dans les études animales, il ne semble pas contribuer à la toxicité des éthers de glycol. Les métabolites des membres de la catégorie ne sont pas susceptibles d'être métabolisés pour une grande part à des molécules toxiques telles que l'éthylène glycol ou les acides mono alkoxy parce que la dégradation métabolique des liaisons éther doit également se produire Toxicité aiguë: membres de la catégorie affichent généralement une faible toxicité aiguë par voie orale, par inhalation et par voie cutanée d'exposition. Les signes de toxicité chez les animaux recevant des doses orales létales de TGBE comprenaient une perte de tonus musculaire redressant réflexe et flaccidité, le coma et la respiration lourde. Les animaux administrés des doses orales létales de TGEE présentaient une léthargie, ataxie, sang dans la région urogénitale et horripilation avant la mort. Irritation: Les données indiquent que les éthers de glycol peut causer une irritation modérée de la peau. TGEE et TGBE sont très irritants pour les yeux. D'autres membres de la catégorie montrent une irritation faible des yeux. Toxicité en doses répétées: Les résultats de ces études suggèrent que l'exposition répétée à des doses modérées à élevées du glycol éthers dans cette catégorie est nécessaire pour produire une toxicité systémique Dans une étude de toxicité cutanée de 21 jours, TGME, TGEE et TGBE ont été administrés à des lapins à 1000 mg / kg / jour. Érythèmes et l'œdème ont été observés. De plus, la dégénérescence des testicules (marqué comme trace dans la gravité) a été observée chez un lapin donné TGEE et un lapin donné TGME. effets testiculaires inclus cellules géantes spermatides, hypospermatogenesis tubulaire focale, et une augmentation vacuolisation cytoplasmique. En raison d'une forte incidence des changements spontanés similaires dans des conditions normales des lapins blancs de Nouvelle Zélande, les effets sur les testicules ont été considérés comme non liés au traitement. Ainsi, les NOAEL pour TGME, TGEE et TGBE ont été établis à 1 000 mg / kg / jour. Les résultats de ce rapport ont été considérés comme rien de remarquable. Une étude cutanée de 2 semaines a été menée chez des rats administrés TGME à des doses de 1000, 2500 et 4000 mg / kg / jour. Dans cette étude, une augmentation significative-globules rouges à 4000 mg / kg / jour et de manière significative les concentrations d'urée-a augmenté dans l'urine à 2500 mg / kg / jour ont été observées. Quelques-unes des rats ayant reçu 2 500 ou 4 000 mg / kg / jour avaient larmoyants contenu caecal et / ou sang hémolysé dans l'estomac Ces observations brutes ont été anatomopathologiques pas associée à des anomalies histologiques dans ces tissus ou des altérations des paramètres de chimie clinique et hématologique. Quelques mâles et les femelles traitées avec 1 000 ou 2 500 mg / kg / jour avaient quelques petites croûtes ou des briseurs de grève sur le site de test. Ces modifications ont été faibles dans le degré et n'a pas d'incidence défavorable sur les rats Dans une étude sur l'eau potable de 13 semaines, TGME a été administré à des rats à des doses de 400, 1200 et 4000 mg / kg / jour. changements statistiquement significatifs dans le poids relatif du foie ont été observés à 1 200 mg / kg / jour et plus. effets histopathologiques inclus vacuolisation cytoplasmique hépatocellulaire (minimale à modérée dans la plupart des animaux) et l'hypertrophie (minimale à légère) chez les mâles à toutes les doses et l'hypertrophie hépatocellulaire (minimale à légère) chez les femelles recevant la dose élevée. Ces effets étaient statistiquement significatifs à 4 000 mg / kg / jour. Cholangiofibrosis a été observée chez 7/15 mâles à haute dose; cet effet a été observé dans un petit nombre de canaux biliaires et était d'intensité légère. Significative, une légère diminution de l'activité motrice de la session de test total ont été observées chez les animaux à haute dose, mais pas d'autres effets neurologiques ont été observés. Les changements dans l'activité motrice étaient secondaires à la toxicité systémique Mutagénicité: Des études ont été menées Mutagénicité pour plusieurs membres de la catégorie. All in vitro et in vivo Les études étaient négatives à des concentrations allant jusqu'à 5 000 microgrammes / plaque et 5000 mg / kg, respectivement, ce qui indique que les membres de la catégorie ne sont pas génotoxique aux concentrations utilisées dans ces études. Les résultats uniformément négatifs de diverses études de mutagénèse effectuées sur les membres de la catégorie Lessen le souci de cancérogénicité. Toxicité pour la reproduction: Bien que les études de contact avec soit les membres de la catégorie ou les mères porteuses ne sont pas effectués, plusieurs des tests de toxicité à doses répétées avec les mères porteuses ont inclus l'examen des organes reproducteurs. Un éther de glycol de poids moléculaire inférieur, l'éthylène glycol, l'éther de méthyle (EGME), a été démontré être un agent toxique testiculaire. En outre, les résultats des tests de toxicité à doses répétées avec TGME montrent clairement la toxicité des testicules à une dose orale de 4000 mg / kg / jour quatre fois plus que la dose limite de 1 000 mg / kg / jour recommandée pour les études de doses répétées. Il convient de noter que TGME est 350 fois moins puissant pour les effets des testicules que EGME. TGBE n'a pas été associée à une toxicité testiculaire, TetraME est pas susceptible d'être métabolisé par une large mesure de 2-MAA (le métabolite toxique du EGME), et un mélange contenant des éthers de glycol principalement méthylés dans la gamme C5-C11 ne produit pas de toxicité testiculaire (même lorsqu'il est administré par voie intraveineuse à 1000 mg / kg / jour). Toxicité pour le développement: La majeure partie des émissions de preuves que les effets sur le fœtus ne sont pas notées dans les traitements avec. 1000 mg / kg / jour pendant la gestation. A 1.250 à 1.650 mg / kg / jour TGME (chez le rat) et 1 500 mg / kg / jour (chez le lapin), les effets sur le développement observés comprenaient des variantes squelettiques et une diminution du gain de poids corporel. Le produit peut causer une irritation importante de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaissement de la peau.
ÉTHYLENEDIAMINÉTÉTRAACETATE-DE-TÉTRASODIUM	Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composé très irritant. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure, chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou les heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère sur le test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) à la suite d'une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont les taux sont liés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. La bronchite industrielle, en revanche, est un

	trouble qui survient à la suite d'une exposition due à de fortes concentrations de substance irritante (souvent de nature particulaire) et qui est complètement réversible après la fin de l'exposition. Ce trouble est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus.
N-LAUROYLSARCOSINATE-DE-SODIUM	Des données toxicologiques sont disponibles et bien documentées pour les sulfonates de toluène, xylène et cumène représentatifs (incluant les sels de sodium, calcium, potassium et ammoniacque). Ces données montrent que les hydrotropes possèdent une faible toxicité via n'importe quelle route, ne provoquent pas de dommage génétique, ne présentent aucun indice de cause de cancers au cours d'études de la peau sur le long terme, et n'ont pas engendré de défauts de naissance, de problèmes de développement, ni de réduction de la fertilité. Les effets négatifs d'un dosage répété d'hydrotropes sur le long terme sur des animaux incluent une hyperplasie de l'épithélium à l'endroit de l'application sur la peau et une diminution relative du poids de la rate chez les femelles. Les hydrotropes sont classés en tant qu'irritants négligeables à faibles pour la peau et faibles à modérés pour les yeux. Le potentiel d'irritation des hydrotropes en solutions aqueuses dépend de la concentration et de l'irritation est diminuée si un rinçage est effectué. Les hydrotropes ne sont pas considérés comme des sensibilisateurs pour la peau.
Ultrasonic Universal Cleaner Concentrate - Coltene & ÉTHYLENEDIAMINETÉTRAACETATE-DE-TÉTRASODIUM	Les informations suivantes concernent les allergènes de contact en tant que groupe et ne sont pas forcément spécifiques à ce produit. Les allergies de contact se manifestent rapidement par un eczéma de contact, plus rarement par de l'urticaire ou un œdème de Quincke. La pathogenèse de l'eczéma de contact implique une réaction immunitaire à médiation cellulaire (lymphocytes T) de type retardé. D'autres réactions cutanées allergiques, par exemple l'urticaire de contact, impliquent des réactions immunitaires liées à la présence d'anticorps. L'importance de l'allergène de contact n'est pas simplement déterminée par son potentiel de sensibilisation : la distribution de la substance et les possibilités de contact avec celle-ci sont tout aussi importantes. Une substance faiblement sensibilisante mais largement distribuée peut être un allergène plus important qu'une substance à fort potentiel de sensibilisation mais avec laquelle peu d'individus entrent en contact. D'un point de vue clinique, les substances sont remarquables si elles produisent une réaction allergique chez plus de 1 % des personnes testées.
2-BUTOXYÉTHANOL-M & ALCOHOLS, C9-11, ETHOXYLATED	Le produit peut produire une importante irritation des yeux provoquant une inflammation importante. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites.

toxicité aiguë	✓	Cancérogénicité	✗
Irritation / corrosion	✗	reproducteur	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT - exposition unique	✗
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✗	STOT - exposition répétée	✗
Mutagénéité	✗	risque d'aspiration	✗

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
✓ – Données nécessaires à la classification disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

11.2.2. Autres informations

Voir La Section 11.1

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Ultrasonic Universal Cleaner Concentrate - Coltene	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
2-butoxyéthanol-m	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	623mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	164mg/l	2
	EC10(ECx)	48h	crustacés	7.2mg/l	2
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	720mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	1250mg/l	2

Alcohols, C9-11, ethoxylated	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	48h	crustacés	2.217-3.523mg/L	4
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	1.4mg/l	2
	NOEC(ECx)	720h	Poisson	0.11-0.28mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	7mg/l	Pas Disponible
éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasonium	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	1.01mg/l	1
	EC50	48h	crustacés	>100mg/l	2
	NOEC(ECx)	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.39mg/l	1
	LC50	96h	Poisson	>100mg/l	2
N-lauroylsarcosinate-de-sodium	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	39mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	8.91mg/l	2
	NOEC(ECx)	48h	crustacés	5mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	32.1mg/l	2
Légende: <i>Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 4. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 5. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 6. METI (Japon) - Données de bioconcentration</i>					

Toxique pour les organismes aquatiques.

NE PAS PERMETTRE au produit d'entrer en contact avec les eaux de surface ou les zones intertidales en-dessous de la moyenne de la marque supérieure. Ne pas contaminer l'eau durant le nettoyage ou l'élimination de l'équipement de nettoyage.

Les déchets résultants de l'utilisation du produit doivent être éliminés sur un ou des sites approuvés.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: l'air
2-butoxyéthanol-m	BAS (La demi-vie = 56 journées)	BAS (La demi-vie = 1.37 journées)
N-lauroylsarcosinate-de-sodium	BAS	BAS

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
2-butoxyéthanol-m	BAS (BCF = 2.51)
Alcohols, C9-11, ethoxylated	BAS (LogKOW = 2.42)
N-lauroylsarcosinate-de-sodium	BAS (LogKOW = 0.37)

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
2-butoxyéthanol-m	HAUT (Log KOC = 1)
N-lauroylsarcosinate-de-sodium	BAS (Log KOC = 434.3)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T	Les critères PBT sont-ils remplis ?	vP	vB	Les critères vPvB sont-ils remplis ?
Ultrasonic Universal Cleaner Concentrate - Coltene				non			non
2-butoxyéthanol-m	Aucune donnée	Aucune donnée	Aucune donnée	non	Aucune donnée	Aucune donnée	non

	P	B	T	Les critères PBT sont-ils remplis ?	vP	vB	Les critères vPvB sont-ils remplis ?
	disponible	disponible	disponible		disponible	disponible	
Alcohols, C9-11, ethoxylated	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	non	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	non
éthylenediaminetétraacetate-de-tétràsodium	✗	✗	✓	non	✗	✗	non
N-lauroylsarcosinate-de-sodium	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	non	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	non

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune preuve de propriétés d'épuisement de l'ozone n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

SECTION 13 Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage	▶ Les conteneurs peuvent encore présenter un danger / danger chimique lorsqu'ils sont vides. ▶ Retourner au fournisseur pour réutilisation / recyclage si possible. Autrement: ▶ Si le conteneur ne peut pas être nettoyé suffisamment bien pour garantir qu'il ne reste pas de résidus ou si le conteneur ne peut pas être utilisé pour stocker le même produit, perforer les conteneurs pour éviter leur réutilisation et les enfouir dans une décharge autorisée. ▶ Dans la mesure du possible, conservez les avertissements sur l'étiquette et la FDS et respectez toutes les notifications relatives au produit. Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi. Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier : ▶ La réduction, ▶ La réutilisation ▶ Le recyclage ▶ L'élimination (si tout le reste a échoué) Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rendre impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtrage, distillation ou par d'autres moyens. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Remarquer que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible. ▶ NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. ▶ Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. ▶ Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en. ▶ En cas de doute, contacter l'autorité responsable. ▶ Recycler autant que possible ou consulter le fabricant pour les options de recyclages. ▶ Consulter l'Autorité de régulation des décharges pour un traitement. ▶ Enterrer ou incinérer le résidu dans un lieu approuvé. ▶ Recycler les containers si possible, sinon les traiter dans un lieu approuvé.
Options de traitement des déchets	Pas Disponible
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible

SECTION 14 Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaires

Polluant marin	aucun
----------------	-------

Transport terrestre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	N'est pas applicable
---	----------------------

14.2. Nom d'expédition des Nations unies	N'est pas applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	classe	N'est pas applicable
	Danger subsidiaire	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Identification du risque (Kemler)	N'est pas applicable
	Code de classification	N'est pas applicable
	Etiquette de danger	N'est pas applicable
	Dispositions particulières	N'est pas applicable
	quantité limitée	N'est pas applicable
	Catégorie de transport	N'est pas applicable
	Code tunnel de restriction	N'est pas applicable

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	N'est pas applicable	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	N'est pas applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA	N'est pas applicable
	ICAO / IATA Danger subsidiaire	N'est pas applicable
	Code ERG	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	N'est pas applicable
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	N'est pas applicable
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	N'est pas applicable
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	N'est pas applicable
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	N'est pas applicable
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	N'est pas applicable
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	N'est pas applicable

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	N'est pas applicable	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	N'est pas applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	N'est pas applicable
	IMDG Danger subsidiaire	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5 Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	N'est pas applicable
	Dispositions particulières	N'est pas applicable
	Quantités limitées	N'est pas applicable

Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	N'est pas applicable	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	N'est pas applicable	

14.3. Classe(s) de danger pour le transport	N'est pas applicable	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification	N'est pas applicable
	Dispositions particulières	N'est pas applicable
	Quantités Limitées	N'est pas applicable
	Équipement requis	N'est pas applicable
	Feu cônes nombre	N'est pas applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N'est pas applicable

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
2-butoxyéthanol-m	N'est pas applicable
Alcohols, C9-11, ethoxylated	N'est pas applicable
éthylenediaminetétraacetate-de-tétràsodium	N'est pas applicable
N-lauroylsarcosinate-de-sodium	N'est pas applicable

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
2-butoxyéthanol-m	N'est pas applicable
Alcohols, C9-11, ethoxylated	N'est pas applicable
éthylenediaminetétraacetate-de-tétràsodium	N'est pas applicable
N-lauroylsarcosinate-de-sodium	N'est pas applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

2-butoxyéthanol-m Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC - Non classés comme cancérogènes

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

Règlement (CE) n° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 relatif aux produits cosmétiques – Annexe III – Liste des substances que les produits cosmétiques ne doivent pas contenir, sauf dans le respect des restrictions fixées

Règlement de l'Union européenne (UE) (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges - Annexe VI (ATP22)

UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIEP)

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques

Alcohols, C9-11, ethoxylated Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

éthylenediaminetétraacetate-de-tétràsodium Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Règlement de l'Union européenne (UE) (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges - Annexe VI (ATP22)

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

N-lauroylsarcosinate-de-sodium Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
Inventaire européen CE
Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Informations Réglementaires Supplémentaires

N'est pas applicable

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable -: les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n ° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

Informations Selon 2012/18 / UE (SEVESO III):

Seveso Catégorie	Pas Disponible
------------------	----------------

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance oule mélange.

État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (2-butoxyéthanol-m; Alcohols, C9-11, ethoxylated; éthylenediaminetétraacetate-de-tétr sodium; N-lauroylsarcosinate-de-sodium)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Non (Alcohols, C9-11, ethoxylated)
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U.A. - TSCA	Toutes les substances chimiques de ce produit ont été désignées comme 'Actives' dans l'inventaire TSCA
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Oui
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Non (Alcohols, C9-11, ethoxylated)
Émirats arabes unis – Liste de contrôle (Substances interdites/restrictées)	Non (2-butoxyéthanol-m; Alcohols, C9-11, ethoxylated; éthylenediaminetétraacetate-de-tétr sodium; N-lauroylsarcosinate-de-sodium)
Légende:	Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.

SECTION 16 Autres informations

date de révision	02/07/2026
date initiale	12/06/2026

Codes pleine de risques de texte et de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

autres informations

La classification de la préparation et de ses composants individuels est basée sur des sources officielles et faisant autorité, ainsi que sur un examen indépendant par le comité de classification de Chemwatch en utilisant des références bibliographiques disponibles.

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte. Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

- PC - TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- PC - STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- STEL: Limite d'exposition à court terme
- TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire.
- IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ES: Norme d'exposition
- OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- TLV: valeur limite du seuil
- LOD: Limite de détection
- OTV: Valeur seuil de l'odeur
- BCF: Facteurs de bioconcentration
- BEI: Indice d'exposition biologique
- DNEL: Niveau sans effet dérivé
- PNEC: Concentration prédite sans effet
- MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
- IMSBC: Code maritime international des cargaisons solides en vrac
- IGC: Code international des navires transportant des gaz liquéfiés
- IBC: Code international des produits chimiques en vrac

- AIIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- DSL: Liste des substances domestiques
- NDSL: Liste des substances non domestiques
- IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- NLP: Non plus des polymères
- ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- NCI: Inventaire national des produits chimiques
- FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (EC) 1272/2008 [CLP]

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	Procédure de classification
Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie de danger 4, H302	Sur la base de données de test
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1, H318	Méthode de calcul
Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie de danger 4, H332	Sur la base de données de test

Ce document est soumis au droit d'auteur. A l'exception d'utilisation sensées pour des études privées, recherches, revues ou critiques, comme permis dans loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite d'aucune manière sans l'accord écrit de CHEMWATCH. TEL (+61 3 9572 4700)

Avertissement : Cette FDS a été préparée par un tiers uniquement à des fins d'identification du produit et n'est ni approuvée ni affiliée au propriétaire de la marque d'origine.